



Association Suisse du Mimosa du Bonheur
Commission permanente du SEFB

Marche à suivre

Pour la vente de mimosa

novembre :

retourner avant la fin du mois la liste de commande reçue par courriel

dernier mercredi ou jeudi de janvier :

chercher les fleurs

jusqu'au samedi suivant:

vendre les fleurs dans la rue ou porte-à- porte

février :

envoyer la somme récoltée à l'aide du bulletin de versement reçu par courrier postal

Pour la demande de subsides

toute l'année :

remplir la feuille de demande disponible sur le site du SEFB (www.SEFB.ch).

Si la demande est acceptée, le caissier enverra la somme allouée dans les meilleurs délais.